

Personnes en situation de handicap, l'accès aux métiers du transport devenu enfin possible !

- Les conducteurs routiers en situation de handicap, en activité ou en arrêt de travail, vont pouvoir reprendre la route...
- Les personnes handicapées souhaitant valider un projet pour devenir conducteur routier vont pouvoir s'initier à ce métier...



L'Agefiph Bretagne, en partenariat avec la FNTR Bretagne et la FNTV Bretagne, crée une nouvelle prestation d'évaluation des capacités fonctionnelles pour vérifier les possibilités d'accès aux métiers de conducteur routier :

- une mise en situation sur un simulateur de conduite de l'AFT-IFTIM à Cesson-Sévigné,
- une équipe pluridisciplinaire pour accompagner et valider le projet professionnel,
- une vérification en situation professionnelle de conduite réelle sur des véhicules aménagés.

La « Prestation-Evaluation des Capacités Fonctionnelles dans les métiers du transport routier »

Qu'est-ce ?

C'est une prestation, mise à la disposition des personnes handicapées et des professionnels de l'insertion ou du maintien dans l'emploi, offrant la possibilité de valider un projet professionnel de conducteur routier marchandises ou voyageurs. Elle permet d'évaluer la faisabilité du projet dans les métiers du transport routier.

Les étapes

Le candidat effectue un travail de recherche sur la connaissance du métier afin de valider son projet professionnel auprès de son conseiller d'insertion.

Il est mis ensuite en situation sur un simulateur de conduite préalablement équipé de compensations techniques répondant à ses limitations d'activité. Les aménagements sont donc personnalisés.

- Des tests de conduite «grandeur nature» sont proposés selon un programme établi sous le regard croisé d'un formateur à la conduite et d'un ergothérapeute. L'accès à la cabine de conduite et aux différentes tâches annexes (ouverture de porte, accès flexible, attelage et décrochage de remorque) est testé sur un véhicule adapté pour évaluer les limitations et envisager les compensations techniques à mettre en place, propres à chaque candidat.

La validation

Une visite médicale avec un médecin de rééducation-réadaptation et un entretien avec un ergothérapeute en centre de réadaptation viennent compléter la mise en situation.

Et après ?

L'avis médical et le bilan sont restitués au candidat pour qu'il puisse se présenter devant le Médecin de la Préfecture qui émettra d'un avis circonstancié quant à la délivrance du permis de conduire.

La durée de la prestation

La partie mise en situation sur le simulateur est prévue pour une demi-journée ; la visite médicale et ergothérapique en centre de réadaptation dure deux heures. Des compléments d'informations peuvent être recherchés (aménagement spécifiques, situation complexe de l'environnement de formation ou de travail...).

Quels sont les bénéficiaires de l'action ?

La prestation s'adresse à des personnes avec un handicap moteur (mono manuel, amputation fémorale, séquelles d'hémiplégie,...) et bénéficiaires de la loi du 11 février 2005.

Qui finance ?

La prestation est prise en charge par l'Agefiph dans le secteur privé ou le FIPHFP, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. La prescription se fait par l'intermédiaire exclusif des partenaires de l'Agefiph (Cap emploi, Sameth, Pôle emploi, Missions Locales...).





Un service pour vous faciliter le recrutement et l'intégration dans l'entreprise des collaborateurs handicapés.



Un service qui favorise le maintien en activité des collaborateurs handicapés dans l'entreprise.

A qui s'adresser ?

Tout candidat s'adresse à son conseiller Cap emploi, à Pôle emploi, à la Mission Locale, au Sameth, au Centre de Rééducation et Réadaptation ..., et lui fait part de son projet.

Vos Interlocuteurs :

Découvrez, le Cap emploi ou le Sameth, le plus proche de chez vous sur www.agefiph.fr dans la rubrique **Annuaire**.